



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de REAUVILLE (DROME) du 23 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois octobre à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 19 octobre 2017

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER, Régine BERTHELET-RANDON, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE
Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Alain GELIFIER

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
<u>Salle des fêtes : choix de l'architecte</u>	9	0	0	Suite à un appel d'offres, la commission « appel d'offres » a reçu les 2 bureaux d'architectes qui ont candidaté et propose les architectes de Valréas pour leur proximité, leur motivation et leur capacité d'appropriation du projet. Les Conseillers décident à l'unanimité de retenir le bureau d'architectes ARMAND-COUTELIER de Valréas et autorisent Madame le Maire à signer une convention avec eux.
<u>Convention de maintenance des défibrillateurs</u>	9	0	0	Nous avons commandé 2 défibrillateurs pour la commune et convenu d'en faire assurer la maintenance annuelle par la société vendeuse du matériel et spécialisée en la matière. Les Conseillers autorisent Madame le Maire à signer une convention de maintenance avec la société DEFIBRIL.
<u>Contrat temporaire d'agent d'entretien</u>	9	0	0	Le contrat CDD d'emploi temporaire pour l'entretien de la salle polyvalente arrive à son terme le 17 novembre. Après un an de fonctionnement, la nécessité de ce poste se confirme aussi il est proposé de le rendre permanent et de faire un nouveau contrat à durée déterminée à notre agent d'entretien, sur 2 ans, renouvelable une fois. Le Conseil décide d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'une heure pour assurer l'entretien des autres salles communales et de l'église, 1 fois par mois.



	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abst</i>	<i>Décisions</i>
<u><i>Contrat temporaire d'agent d'entretien (suite)</i></u>				Les Conseillers décident de créer un poste permanent d'agent d'entretien de 4 heures hebdomadaires et autorisent Madame le Maire à signer un contrat de travail à durée déterminée de 2 ans avec l'agent actuel occupant le poste.
<u><i>Contrat de maintenance du parafoudre de l'église</i></u>	9	0	0	Le contrat d'entretien de l'installation contre la foudre sur l'église par la société BCMFOUDRE arrive à échéance cette fin d'année. Il est proposé de faire un nouveau contrat de maintenance avec la même société pour une vérification annuelle d'un montant forfaitaire de 264 € HT en 2018. Les Conseillers autorisent Madame le Maire à signer la convention de maintenance avec la société BCMFOUDRE.
<u><i>Prix 2018 de l'eau et de l'assainissement</i></u>	9	0	0	Les Conseillers décident de ne pas appliquer d'augmentation et donc de maintenir la tarification de l'année 2017.
<u><i>Tarifs de location de la salle polyvalente et du matériel communal</i></u>	9	0	0	Les Conseillers décident de maintenir les conditions tarifaires de 2017 pour : - la location de la salle polyvalente, - le vidéoprojecteur, - le matériel : bancs, plateaux et tréteaux. Il est convenu qu'une réflexion sera menée en 2018 pour revoir éventuellement certains tarifs.
<u><i>Dématérialisation de la transmission d'actes à la Préfecture</i></u>	9	0	0	La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture de la Drôme (délibérations, arrêtés), ce qui est déjà le cas avec le Trésor Public pour nos règlements. Les Conseillers décident de procéder à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, autorisent Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre avec la Préfecture de la Drôme et l' autorisent à signer électroniquement les actes télétransmis.
<u><i>GROUPAMA : acceptation d'un chèque de remboursement d'assurance</i></u>	9	0	0	Suite au vol du tracteur de la commune, Groupama rembourse par chèque le trop versé de l'assurance annuelle de ce matériel, pour la somme de 131,36 €. Les Conseillers acceptent le chèque de 131,36 € de Groupama pour versement sur le budget de la Commune.



<u>Virements de crédits sur le budget de la Commune</u>	9	0	0	Des ajustements sur la partie « FONCTIONNEMENT » du budget de la Commune sont à faire : - surcroît prévisionnel de consommation sur la téléphonie : ajout de 300 € - ajustement des loyers du grand appartement communal : le budget prévoyait la perception des loyers de janvier au 8 août (date présumée de départ des locataires), puis en novembre et décembre, après une période de travaux. Nouvelle prévision : loyers de janvier à décembre 2017.
--	----------	----------	----------	--

La séance est levée à 19h20.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le 4 décembre 2017** à 18h00,

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE